Amicale
Les Portes de Chartreuse
La Jacquinière
Le Sacré Cœur
Le petit Séminaire
Voreppe
www.semvoreppe.org

Amicale des Portes de Chartreuse, de la Jacquinière et du Sacré-Cœur de Voreppe
387, avenue de Stalingrad
38340 Voreppe
Courriel : association@semvoreppe.org
Site : https://semvoreppe.org
Siret : 838 792 232 00012

Les Portes de Chartreuse
OGEC

Compte rendu réunion chapelle 22 mars 2023 à 10h salle C14

Sont présents : Mmes BIZZINI Régine, GARCIN Hélène, REBEILLE BORGELLA Chantal
Mrs LABBAYE Patrick, NAEGELEN André pour l'Amicale et l'OGEC
Mme FOUR Christelle pour le Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais
Mme VANDEVENTER Gersende, Mr POISSON Stéphane pour le service patrimoine et culturel du département de l'Isère.
Mr BRUASSE Jean Philippe technicien ciment Vicat

Sont excusés : Mr DEMURGER Bertrand, M CRITIN Camille, Mmes MARTIN-HENCK et DASTARAC

1. Tour de table pour se présenter.
   Mr Bruasse : Restauration béton ancien : plus de 1000 ouvrages répertoriés en France.
   Mme Four : Pays d'art et d'histoire du Pays VoironnaisEn charge des questions patrimoniales et de l'architecture pour la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. A été sollicitée par l'Amicalepour l'accompagner dans le processus à suivre pour la restauration de la chapelle du Petit Séminaire.
   Mme Rebeillé : Présidente OGEC, ancienne conseillère municipale de Voreppe
   Mme Vandeventer : architecte DPRG, architecte conseil en relation avec les bâtiments de France, service patrimoine culturel du Département de l'Isère.
   Mr Labbaye : président de l'Amicale et ancien élève de l'établissement (1963)
   Mr Poisson : travaille pour le département, patrimoine culturel. A participé à l'inventaire du Pays Voironnais. Connait bien l'édifice. Prêt à réagir à toute réflexion sur la restauration de la chapelle
   Mme Bizzini : enseignante dans l'établissement de 1994 à 2005, et responsable pédagogique. Captivée par la chapelle et volonté de la voir rénover.
   Mr Naegelen : 35 ans chez Vicat. Président d'OGEC 10 ans jusqu'en décembre 2022, ancien conseiller municipal culture patrimoine de la ville de Voreppe, vice-président Amicale des anciens de Voreppe.
   Mme Garcin : enseignante dans l'établissement de 1976 à 2016 et responsable pédagogique du lycée, secrétaire de l'Amicale. Séduite par la chapelle depuis le premier jour.

2. Visite de la Chapelle : tour extérieur et intérieur, y compris salle de spectacle au sous-sol de la chapelle, la sacristie, les tourelles. Explications sur l'histoire de l'établissement et ses caractéristiques architecturales par Mrs Naegelen, Labbaye, Mmes Bizzini et Garcin. De nombreuses photos sont prises. Mr Poisson montre le dossier qu'il a constitué avec d'anciennes photos et plans de l'établissement. Identifications des premières pathologies des ciments prompts, et des risques de sécurité encourus.

3. État des lieux par l'amicale et l'OGEC. Mr Naegelen présente l'historique du bâtiment et les démarches entreprises pour la sauvegarde de la Chapelle. Il insiste sur les contraintes liées à l'établissement : pédagogiques, financières ainsi que sur l'aspect sécuritaire. Il évoque les travaux déjà effectués, et les dossiers de demande de subvention en cours de rédaction : Fondation Vicat, Fondation du Patrimoine. Ses propos sont validés par la nouvelle Présidente d'OGEC, Mme Rébeillé qui insiste sur le fait que la priorité est donnée aux élèves. Elle précise que l'OGEC a donné une délégation à l'Amicale pour suivre le projet de restauration de la chapelle.

Mr Bruasse explique que la Fondation Vicat est très sollicitée et a peu de moyens.
Les participants déconseillent à l'Amicale de poursuivre son travail sur le dossier pour la fondation du patrimoine qui n'est pas prioritaire et très ardu.

4. Actions et démarches engagées : Mr Naegelen évoque les démarches entreprises pour récolter des fonds : appel à dons, contacts avec les entreprises de Centralp, organisation de concerts dans la chapelle.
Expertise du clocher par la société CEBEA en 2016, devis restauration clocher Société Symbiose mars 2022.

5. Action réalisée en 2021 : la mise en conformité et rénovation de l'installation électrique coût 26 000 €

6. L'OGEC et l'Amicale souhaitent être aidés pour mener ce projet :

Tous les participants confirment la réalité de l'intérêt architectural du site, et nous encouragent à entreprendre les démarches en suivant leurs recommandations :

- Réaliser un diagnostic sanitaire, technique et patrimonial suivi par un architecte du patrimoine
- Déposer une demande de **label Patrimoine en Isère**. Le fait d'être déjà présent dans l'inventaire du Patrimoine Pays Voironnais et d'être labellisé Patrimoine XX° siècle est encourageant et justifie la demande. Le label « Patrimoine en Isère » donne droit à 40% de subventions. Mr Poisson précise qu'une commission attribuant ce label se tiendra à l'automne 2023. Mme Four indique que le caractère sécuritaire peut justifier l'urgence du passage de notre dossier cette année, et recommande de solliciter aussi une aide de la Région. (Sécurité des élèves)
- Parallèlement : créer un **comité technique** dont la composition idéale serait : **tous les participantsde la réunion de ce jour** (et tous acceptent immédiatement d'en faire partie) **plus un architectedes bâtiments de France** dont la présence est indispensable. Le 23 mars 2023 l'Amicale a adressé un courriel à Mme Irène Martin-Henck lui proposant de piloter ce projet et lui demandant - si acceptation, ses disponibilités afin de planifier une nouvelle réunion dans les meilleurs délais.

  Le comité technique élabore un cahier des charges pour le recrutement d'un architecte du patrimoine afin de réaliser un diagnostic : Architectural et structurel, Patrimonial, Sanitaire (Le diagnostic sur les bétons anciens est très difficile, une maîtrise d'œuvre est indispensable (Mr Bruasse)

  Le diagnostic permet d'établir le constat détaillé de l'état actuel du bâti et la détermination de la nature et des causes de toutes les altérations et désordres, ainsi que les conclusions qui en résultent. Le diagnostic permet de préciser le programme de l'opération. Le diagnostic comprend notamment une présentation de l'opération, des relevés, un état des lieux de la partie du bâtiment à restaurer, une analyse et une synthèse des études documentaires et d'investigation scientifiques et techniques existantes, les différentes hypothèses de restauration qui seront à approfondir dans le cadre de la mission de base, une estimation financière sommaire de ces différentes propositions. Le diagnostic indique si nécessaire le recours à des études complémentaires d'investigation des existants.

  Mr Naegelen demande le coût d'un diagnostic : Entre 10 000 € à 20 000 € (40% peuvent être pris en charge dans le cadre du label). Mme Four précise que nous sommes dans le périmètre Monuments historiques et que cela peut aussi faire l'objet d'une demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic architectural, sanitaire et technique auprès du département (10 % en dehors du label Patrimoine en Isère) et peut-être de l'UDAP
- Rédaction d'un **cahier des charges** : Mr Poisson et Mme Four conseillent de :
  - Rassembler toutes les études techniques, historiques, architecturales qui ont déjà été faites

7. **En conclusion résumé des démarches à entreprendre et du calendrier à suivre.**
Le protocole ci-dessous est proposé par Mme Vandeventer.

Le lycée professionnel privé les Portes de Chartreuse, ancien séminaire de Voreppe se situe dans le périmètre de protection R500 château de Siéyès et son parc inscrit et classé le 06/06/1980.

Au vu de cette situation les études et travaux de préservation et restauration sont susceptibles d'être accompagnés techniquement (conseil) et financièrement par le département à hauteur de 10% TTC.

Il a été évoqué la mise en place d'un comité technique qui devrait regrouper, selon leur bonne volonté,

- l'OGEC en tant que MOV (Maître d'Ouvrage), responsable et décisionnaire in fine de toute action.
- L'Amicale intervient en qualité d'AMO (Assistance à la maîtrise d'ouvrage)
- Le Pays Voironnais
- Le service PAC de la DCP du Dépt 38 (Projet Artistique et Culturel de la Direction de la Culture et du Patrimoine de l'Isère)
- L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)
- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- La fondation Vicat

Nous avons vu que ce comité technique peut aider à la rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) à qui le MOV confiera différentes missions.

Il nous semble important que l'OGEC et l'Association établissent dès que possible une convention précisant leurs rôles respectifs (MO pour l'OGEC, AMO pour l'Association)

1. Etablissement d'un diagnostic en priorisant la connaissance de la chapelle et du Plan de masse sur les aspects

- Architectural
- Patrimonial
- Structurel
- Sanitaire

Cette étude préalable de diagnostic inclutle phasage des travaux d'urgence sanitaire et sécuritaire éventuels, ainsi qu'une estimation.

2. Etude et suivi des travaux qui ressortiront de la première phase ci-dessus.

Le montage opérationnel et financier pour le Diagnostic pourrait donc être le suivant :

OGEC (MOV)	40%
Département	10%
L'Amicale (AMO)	50%

Si cette première phase est lancée au préalable, ses éléments pourront constituer d'importantes pièces pour l'instruction du dossier de présentation de l'édifice à la prochaine Commission Label « Patrimoine en Isère » qui devrait avoir lieu fin 2023, et témoigner de l'engagement du MO et de l'AMO dans le dossier, ce que la commission apprécie toujours favorablement. Enfin, l'obtention du Label par la suite permettra d'accompagner la suite des études et des travaux à hauteur de 40%.

Cette démarche va aider la Maîtrise d'Ouvrage à préciser l'étendue des études et des travaux nécessaires et leur programmation dans le temps, et justifier ses demandes d'accompagnement auprès de ses partenaires :
La région AURA
Le Département
La fondation Vicat
La fondation du patrimoine éventuellement, etc. ainsi qu'à communiquer avec les institutions concernées :
Education nationale et Privée
La commune de Voreppe
L'UDAP

Pour la réalisation de l'étude préalable et la maitrise d'œuvrenous vous recommandons de consulter l'annuaire des architectes du patrimoine et l'Ordre des Architectes, qui devront vous présenter des références adéquates à ce type d'opération.
www.architectes-du-patrimoine.org
www.architectes.org

Ce compte rendu implique une réflexion sur l'orientation que l'établissement peut prendre.

L'OGEC et l'Amicale vont travailler sur ce protocole et vous informeront des décisions et démarches entreprises dans les meilleurs délais.

Ils vous remercient vivement pour votre soutien et vos précieux conseils.

Chantal REBEILLE BORGELLA
Présidente de l'OGEC

Patrick LABBAYE
Président de l'Amicale

